

PROCES VERBAL 2/2019



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019

L'An Deux Mil Dix-Neuf et le 25 Mars, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur André BERNOS, Maire.

Présents : André BERNOS - Anne-Marie BARRERE - Yves MOITY - Sylvie ANQUETIN - Pierre CANDALOT DIT SECALOT - André ETCHEGOIN - Annie ETCHEGOYHEN - Bernard HALTY - Patrick LENDRES - Maurice MARTINEZ - Martine SEMPIETRO - Béatrice ZAGO.

Absents excusés : Frédéric PALACIO (Procuration à André ETCHEGOIN) - Alain PIERRINE (Procuration à Patrick LENDRES).

Absente : Carole IRLIK.

Secrétaire de séance : Yves MOITY.

ORDRE DU JOUR

- 1 – 2019-4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—AGNOS.
- 2 – 2019-5 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS.
- 3 – 2019-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 AGNOS.
- 4 – 2019-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—LOTISSEMENT COMMUNAL.
- 5 – 2019-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 LOTISSEMENT COMMUNAL.
- 6 – 2019-9 ATELIERS JEUNES.
- 7 – 2019-10 ADHÉSION GÉO 64.
- 8 – 2019-11 PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS SUR LES TERRAINS COMMUNAUX RESTANTS DU LOTISSEMENT BIOCLIMATIQUE.
- 9 – 2019-12 PLATEFORME DE RETOURNEMENT DU CAMP DE CÉSAR.
- 10 – 2019-13 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CURIEUX DE NATURE EN HAUT-BEARN ».
- 11 – 2019-14 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR ».
- 12 – 2019-15 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TERRES DE MEMOIRES ET DE LUTTES ».
- 13 – 2019-16 INTERVENTION DE M. ANDRÉ ETCHEGOIN SUR VOIRIE COMMUNALE. TARIF D'UN LOT DE BOIS (branchettes).
- 14 – 2019-17 ABONNEMENT A GÉO64 PAR L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-23 et R 2121-9, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Février 2019, transmis à l'ensemble des membres, n'a fait l'objet d'aucune remarque. Aucune objection n'étant soulevée le Procès-verbal est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.

1 – 2019-4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—AGNOS

Monsieur Le Maire quitte le Conseil Municipal pour le vote du compte administratif.

Mme ETCHEGOYHEN préside le vote du compte administratif 2018.

VOTE 11 conseillers présents + 2 procurations = 13 vote POUR

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus : | 113 872,00 € |
| | Réalisés : | 67 818,24 € |
| | Reste à réaliser : | 44 500,00 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévus : | 113 872,00 € |
| | Réalisé : | 45 452,33 € |
| | Reste à réaliser : | 5 000,00 € |

Fonctionnement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus : | 641 442,00 € |
| | Réalisé : | 394 339,91 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévus : | 641 442,00 € |
| | Réalisé : | 668 727,23 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|--------------|
| Investissement : | -22 365,91 € |
| Fonctionnement : | 274 387,32 € |
| Résultat global : | 252 021,41 € |

Vote à l'unanimité.

2-2019-5 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, le 25 Mars 2019

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

| | |
|--|--------------|
| -un excédent de fonctionnement de : | 42 175,86 € |
| -un excédent reporté de : | 232 211,46 € |
| Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : | 274 387,32 € |
| -un déficit d'investissement de : | 22 365,91 € |
| -un déficit de restes à réaliser de : | 39 500,00 € |
| Soit un excédent de financement de : | 61 865,91 € |

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

| | |
|--|--------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : Excédent | 274 387,32 € |
| Affectation complémentaire en réserve (1068) | 61 865,91 € |
| Résultat reporté en fonctionnement (002) | 212 521,41 € |

| | |
|---|-------------|
| Résultat d'investissement reporté (001) : déficit | 22 365,91 € |
|---|-------------|

Vote à l'unanimité.

3-2019-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 AGNOS.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion de la Commune est établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion de la Commune est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif de la Commune.

Vu le rapport de M. Le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vote le Compte de Gestion 2018 de la Commune établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

4-2019-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur Le Maire quitte le Conseil Municipal pour le vote du compte administratif.

Mme ETCHEGOYHEN préside le vote du compte administratif 2018.

VOTE 11 conseillers présents + 2 procurations = 13 vote POUR

VOTE le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus : | 413 720,00 € |
| | Réalisés : | 402 271,53 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévus : | 413 720,00 € |
| | Réalisé : | 201 859,20 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

Fonctionnement :

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Dépenses | Prévus : | 576 090,00 € |
| | Réalisé : | 201 859,20 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

| | | |
|----------|--------------------|--------------|
| Recettes | Prévus : | 576 090,00 € |
| | Réalisé : | 487 542,82 € |
| | Reste à réaliser : | 0,00 € |

Résultat de clôture de l'exercice :

| | |
|-------------------|---------------|
| Investissement : | -200 412,33 € |
| Fonctionnement : | 285 683,62 € |
| Résultat global : | 85 271,29 € |

Vote à l'unanimité.

5-2019-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 LOTISSEMENT COMMUNAL.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le Compte Administratif.

Vu le rapport de M. Le Maire, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Vote le Compte de Gestion 2018 établi par le Percepteur d'OLORON STE MARIE après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote à l'unanimité.

6-2019-9 ATELIERS JEUNES.

Après présentation des travaux à effectuer sur la Commune d'AGNOS

Le Conseil Municipal,

DECIDE de participer aux ateliers jeunes avec le Centre Social « La-Haut » pour un montant de 675 €.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

7-2019-10 ADHESION GÉO64.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses Articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ; Monsieur Le Maire ayant signalé l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune et rappelant les conditions d'exercice du choix du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination des voies et places publiques ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE que les voies et places publiques ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent au plan annexé à la présente délibération recevront les dénominations suivantes :

| Numéro Plan | Dénomination |
|-------------|------------------|
| 1 | Rue du Château |
| 2 | Rue de Lou Paris |

| | |
|----|----------------------------------|
| 3 | Rue du Binet |
| 4 | Rue de la Gloriette |
| 5 | Rue de Bachagues |
| 6 | Rue de l'Egalité |
| 7 | Rue du Camp de César |
| 8 | Lotissement Bioclimatique |
| 9 | Lotissement Le Hameau du Binet |
| 10 | Rue des Pyrénées |
| 11 | Chemin de la Colline |
| 12 | Zone Artisanale des Pyrénées |
| 13 | Chemin de Baccarau |
| 14 | Rue des Plouts |
| 15 | Lotissement de l'Olivier |
| 16 | Chemin Darre Berger |
| 17 | Impasse du Chêne |
| 18 | Lotissement Clos de la Gloriette |
| 19 | Rue des Eglantines |
| 20 | Impasse de la Gloriette |
| 21 | Rue des Edelweiss |
| 22 | Impasse des Lys |
| 23 | Chemin de Mirande |
| 24 | Place des Chardons |
| 25 | Rue des Violettes |
| 26 | Rue des Coquelicots |
| 27 | Rue des Iris |
| 28 | Rue du Soum de Segu |
| 29 | Rue des Gentianes |
| 30 | Place des Bruyères |

| | |
|----|-------------------------------------|
| 31 | Rue de la Plaine de Gers |
| 32 | Chemin de Gouadain |
| 33 | Rue d'Arlet |
| 34 | Lotissement Résidences de la Plaine |
| 35 | Lotissement Le Termy 4 |
| 36 | Chemin de Bugangue |
| 37 | Lotissement Résidences de Baccarau |
| 38 | Chemin Sentin |
| 39 | Impasse de la Colline |
| 40 | Impasse Lou Paris |
| 41 | Impasse Camp de César |
| 42 | Chemin de Labaig |
| 43 | Lotissement Les Clombes |
| 44 | Chemin de la Campagne |
| 45 | Rue des Plouts (CR) |
| 46 | Chemin de Labaig (CR) |
| 47 | Chemin de Serrescastets (CR) |
| 48 | Chemin de Bugangue (CR) |

Vote à l'unanimité.

8-2019-11 PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS SUR LES TERRAINS COMMUNAUX RESTANTS DU LOTISSEMENT BIOCLIMATIQUE.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'après consultation auprès de plusieurs constructeurs de maisons dans le respect du cahier des charges du Lotissement bioclimatique et du cahier des charges de la MAM (Maison Aide Maternelle), le choix du constructeur s'est porté sur l'entreprise NATILIA qui est financièrement et techniquement le plus à même de porter à bien ce projet.

Le projet consiste à construire deux maisons sur les deux terrains communaux du lotissement bioclimatique.

Le coût total des constructions est de 288 977 € TTC.

Un emprunt auprès du Crédit Agricole le moins disant devra être effectué et les locations des deux maisons rembourseront les annuités d'emprunt.

La présentation officielle du projet sera faite auprès de Monsieur Le Percepteur et le projet devra être voté lors de la présentation du Budget Primitif.

Le tarif des locations sera entre 700 € et 800 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer à poursuivre le projet de construction de deux maisons auprès du constructeur NATILIA sur les deux terrains restants du Lotissement Bioclimatique.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote à l'unanimité.

9-2019-12 PLATEFORME DE RETOURNEMENT DU CAMP DE CÉSAR.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer une plateforme de retournement demandée par le SICTOM à l'occasion de l'aménagement des terrains PASCUAL Joël, BERGES Jacques et PIERRINE Alain.

Suite à des réunions avec les propriétaires, le SICTOM et le géomètre un accord a été trouvé et le plan a été signé par les parties.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'intégrer dans le domaine communal et à titre gratuit les parcelles suivantes :

*Parcelle AI n°297 d'une contenance de 1a 17ca avec empiérement et emprise de la plateforme du SICTOM.

*Parcelle AI n°75 d'une contenance à définir lors du détachement du terrain à bâtir pour plateforme du SICTOM.

Le goudronnage tricouche sera effectué après la construction des trois maisons.

DECIDE que ces parcelles devront être versées dans le domaine public suivant acte notarié de Messieurs PASCUAL Joël, BERGES Jacques et PIERRINE Alain.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

10-2019-13 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CURIEUX DE NATURE EN HAUT-BEARN ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer comme en 2018 une subvention de 50 € à l'Association « Curieux de nature en Haut-Béarn ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

11-2019-14 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer comme en 2018 une subvention exceptionnelle comme l'an dernier à l'Association « Les restos du Coeur » de 120€.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

12-2019-15 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TERRES DE MEMOIRES ET DE LUTTES ».

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer comme en 2018 une subvention de 120 € à l'Association « Terres de mémoires et de luttes ».

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratif et financiers relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

13-2019-16 INTERVENTION DE M. ANDRÉ ETCHEGOIN SUR VOIRIE COMMUNALE. TARIF D'UN LOT DE BOIS (branchettes).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'élagage sur le Chemin de Labaig, M. André ETCHEGOIN a effectué 6 heures de travail pour l'enlèvement des branches sur la route.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'allouer la somme de 150 € à M. André ETCHEGOIN pour le travail d'enlèvement des branches sur la route.

DECIDE d'allouer trois lots de bois (branchettes suite à l'élagage du chemin) à 5 €uros chacun par tirage au sort.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs, techniques et financiers relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

14-2019-17 ABONNEMENT A GÉO64 PAR L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE.

L'Agence Publique de Gestion Locale propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par internet, intitulée Géo64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides,...).

Monsieur Le Maire indique qu'une participation supplémentaire correspondante serait appelée par l'Agence selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal

d'utiliser ce nouvel outil,

Après avoir entendu les explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de s'abonner à Géo64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les actes administratifs et financiers relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

Fin du Conseil Municipal 22 h 10.

Le secrétaire de séance :

Y. MOITY

Arrêté le présent Procès-Verbal du Conseil Municipal du 25 Mars 2019 à quatorze délibérations.

2019-4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—AGNOS.

2019-5 AFFECTATION DE RESULTATS 2018—AGNOS.

2019-6 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 AGNOS.

2019-7 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018—LOTISSEMENT COMMUNAL.

2019-8 EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2017 LOTISSEMENT COMMUNAL.

2019-9 ATELIERS JEUNES.

2019-10 ADHÉSION GÉO 64.

2019-11 PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS SUR LES TERRAINS COMMUNAUX RESTANTS DU LOTISSEMENT BIOCLIMATIQUE.

2019-12 PLATEFORME DE RETOURNEMENT DU CAMP DE CÉSAR.

2019-13 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CURIEUX DE NATURE EN HAUT-BEARN ».

2019-14 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR ».

2019-15 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « TERRES DE MEMOIRES ET DE LUTTES ».

2019-16 INTERVENTION DE M. ANDRÉ ETCHEGOIN SUR VOIRIE COMMUNALE. TARIF D'UN LOT DE BOIS (branchettes).

2019-17 ABONNEMENT A GÉO64 PAR L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE.